



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 56886

Texte de la question

M. Henri Plagnol attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort des soldats israéliens capturés le 7 octobre dernier par le Hezbollah à proximité de la frontière libanaise. A ce jour, cette organisation n'a pas fourni d'informations sur l'état de santé des soldats kidnappés. Les représentants de la Croix-Rouge Internationale se sont vu refuser la possibilité de les visiter. M. le secrétaire général de l'ONU n'a pas eu plus de succès dans ses démarches. Or, Israël s'est retiré du Sud-Liban conformément à ses engagements et cela n'a pas arrêté pour autant les actions du Hezbollah dans cette région. Au nom de la justice et de la simple humanité, notre diplomatie doit intervenir pour obtenir, forte du rayonnement de la France dans la région, des dirigeants du Liban et de la Syrie des informations précises sur la situation de ces jeunes soldats et faire en sorte qu'ils bénéficient des garanties prévues par les différentes conventions internationales sur les prisonniers de guerre.

Texte de la réponse

La France s'est félicitée, en mai dernier, du retrait israélien du Sud-Liban, survenu conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies après vingt-deux ans d'occupation. En dépit de ce retrait, la situation dans la région est demeurée fragile, comme l'ont montré, à partir de l'automne, les incidents réguliers le long de la « ligne bleue » au-delà de laquelle l'armée israélienne s'est repliée. Ainsi l'enlèvement par le Hezbollah de trois soldats israéliens dans le secteur des fermes de Chebaa, dans la zone frontalière, le 7 octobre dernier, a provoqué une aggravation préoccupante des tensions dans la zone. La France, en sa qualité de présidente de l'Union européenne, a immédiatement réagi à ce grave incident. Elle a notamment appelé les autorités libanaises et syriennes à tout mettre en oeuvre pour favoriser l'apaisement à la frontière israélo-libanaise et prévenir une escalade des tensions. Elle leur a demandé en particulier d'intervenir auprès du Hezbollah afin qu'il autorise le Comité international de la Croix rouge à rendre visite aux prisonniers, de manière à s'assurer de leur bonne santé et de leurs conditions de détention. La France, qui déplore que le CICR n'ait toujours pas eu, à ce jour, un accès aux prisonniers, poursuit ses efforts en ce sens. Elle continuera de transmettre des messages aux responsables concernés, en vue de garantir en priorité la sécurité des détenus et d'obtenir le plus rapidement possible des informations sur leur état de santé. S'agissant des perspectives de leur libération, la France et ses partenaires de l'Union européenne ont apporté, dès le mois d'octobre, leur plein soutien aux efforts de médiation entrepris notamment par le secrétaire général des Nations unies, afin de contribuer à la recherche d'une issue positive à cette affaire. A cet égard, les autorités françaises accordent le plus grand intérêt aux perspectives d'un échange de prisonniers qui pourrait concerner aussi les dix-neuf libanais toujours détenus sans jugement en Israël, et dont la communauté internationale réclame la libération. Le Président de la République et le Premier ministre ont évoqué cette question avec le président du conseil des ministres du Liban, M. Rafic Hariri, lors de sa visite officielle en France, le 14 février. La France continuera de suivre avec la plus grande attention les développements de cette affaire et d'agir, avec discrétion mais détermination, en vue d'une solution satisfaisante à ce douloureux dossier humanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Henri Plagnol](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56886

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 371

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1781